

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mardi, 3 juillet 2012 à 19h30 en la salle du soubassement de l'église du secteur Saint-Daniel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 21 personnes présentes à cette séance.

12-07-145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 30 juin 2012;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juin 2012;
7. Adoption du second projet de règlement numéro 130-12 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
8. Avis de motion : projet de règlement numéro 139-12 amendant le règlement numéro 29-03 fixant à 400 000 \$ le montant affecté au fonds de roulement;
9. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt concernant le prolongement de la rue Réjean;
10. Étude de la dérogation mineure présentée par Madame Nicole Morency et Monsieur Daniel Marchand;
11. Entretien ménager de l'édifice abritant le bureau municipal et le point de services de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford : adjudication du contrat et autorisation de signature;
12. Cautionnement de 300 000 \$ en faveur du Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc. : autorisation de signature conditionnelle;
13. Construction du motel industriel numéro 7 : subvention conditionnelle;
14. Adoption de la politique d'entretien des voies privées ouvertes au public;
15. Prolongement de la rue Réjean : mandat d'étude de caractérisation de phase 1;
16. Centrale de réponse 9-1-1 : autorisation de transfert vers CAUCA et de signature du contrat de prise d'appel 9-1-1 et de la convention incendie;
17. Endossement des marges de crédit du comité des loisirs Sacré-Cœur-de-Marie et du comité des loisirs Saint-Daniel;
18. Autorisation et budget :
 - 18.1 achat d'ouvrage de référence;
 - 18.2 achat d'une pompe submersible;
 - 18.3 achat d'une clé à choc électrique;
 - 18.4 budget pour la localisation de fuite sur le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode;
 - 18.5 budget d'étalonnage du débitmètre et caractérisation du réservoir du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode;
19. Congrès de la FQM : autorisation d'inscription;
20. Formation sur la gestion des lacs et des cours d'eau : autorisation d'inscription;

21. Demande d'autorisation d'allumer des feux d'artifice;
22. Affaires diverses;
23. Correspondance et rapports;
24. Période de questions;
25. Levée ou ajournement de la séance.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant, au point «Affaires diverses», le sujet suivant :

- Autorisation de renouvellement de la toiture du chalet des loisirs du secteur Saint-Daniel;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-146

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de juin 2012, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2012

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 30 juin 2012. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

12-07-147

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 804 689.54 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-148

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 130-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

ATTENDU qu'il est du pouvoir du conseil de la municipalité d'Adstock de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU les dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'amender son règlement de zonage numéro 69-07;

ATTENDU que ce règlement permet, entres autres, l'exclusion des maisons mobiles (usage H6) dans les zones MA 1, MA 2 et MA 3, l'ajout de l'usage H2 (habitations multifamiliales) dans les zones mixtes MD, la création de zones mixtes le long des rues Principale et Notre-Dame Nord dans le périmètre urbain du secteur St-Méthode afin de favoriser l'établissement de commerces de proximité, etc.;

ATTENDU que ce règlement sera également modifié afin de remplacer des dispositions relatives aux piscines et d'inclure des dispositions concernant l'installation d'appareils de chauffage à l'extérieur d'un bâtiment. Dans les zones MB 1 (village St-Daniel) et AFR 1 (zone récréoforestière du mont Adstock), la classe d'usage M2 (carrières, gravières et sablières) sera supprimée;

ATTENDU qu'un avis de motion annonçant la présentation d'un règlement a dûment été donné par le conseiller Ghislain Jacques lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2012;

ATTENDU l'adoption, par la résolution portant le numéro 12-05-092, du premier projet de règlement numéro 130-12 lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2012;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi, 24 mai 2012;

ATTENDU qu'aucune modification n'est apportée au premier projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation;

Suite aux explications concernant les modifications et les effets de celles-ci sur le règlement de zonage, le directeur général/secrétaire-trésorier informe les gens que certaines modifications proposées au projet de règlement numéro 130-12 peuvent faire l'objet d'un processus référendaire et explique les modalités à rencontrer pour initier ce processus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'adopter, sans aucune modification en regard du premier projet, le second projet de règlement portant le numéro 130-12 amendement le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 139-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 29-03 FIXANT À 400 000 \$ LE MONTANT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 139-12 amendement le règlement numéro 29-03 et fixant à 400 000 \$ le montant affecté au fonds de roulement. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

AVIS DE
MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE REJEAN

Avis de motion est donné par le conseiller David Blanchette qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de défrayer les coûts concernant des travaux d'infrastructures en vue de prolonger la rue Réjean.

12-07-149

ÉTUDE DE LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME NICOLE MORENCY ET MONSIEUR DANIEL MARCHAND

Madame Nicole Morency et monsieur Daniel Marchand, propriétaires du lot 17-52 du rang 10, canton de Thetford et plus spécifiquement le 512, rue des Castors, s'adressent au conseil municipal, via le Comité consultatif d'Urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant une demande de dérogation mineure pouvant permettre la construction d'un abri d'auto en devanture de la résidence existante. La demande de dérogation repose sur un aspect du règlement, soit la marge de recul avant imposée pour la construction de tout type de bâtiment. La réglementation en vigueur est spécifiquement d'exclure toute construction d'un quelconque bâtiment à l'intérieur de cette marge. La marge de recul avant est actuellement fixée à 3,1 mètres dans ce secteur. Cette marge est imposée en vertu de l'article 5.9.2 du règlement numéro 69-07 relatif au zonage présentement en vigueur dans la Municipalité d'Adstock.

Monsieur Ghislain Jacques, président et porte-parole du CCU explique que les requérants demandent de réduire, sur une longueur de 7,3 mètres, la marge de recul avant et leur permettre un empiètement de 1,68 mètre, en son point le plus rapproché dans la marge avant pour la construction d'un abri d'auto. La marge restante serait alors établie à 1,42 mètre.

Après avoir pris connaissance du dossier et analysé tous les éléments mis à leur disposition, unanimement, les membres du Comité Consultatif recommandent, au conseil municipal, d'accepter la demande de dérogation.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite aux délibérations et tenant compte de l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'Urbanisme,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de déroger à l'article 5.9.2 du règlement de zonage numéro 69-07 et d'accorder à madame Nicole Morency et à monsieur Daniel Marchand, propriétaires du lot 17-52 du rang 10, canton de Thetford et plus spécifiquement le 512, rue des Castors, l'autorisation d'empiéter de 1,68 mètre dans la marge de recul avant sur une longueur de 7,3 mètres pour la construction d'un abri d'auto.

Le résultat du vote se termine cinq (5) en faveur et un (1) en défaveur de la proposition, le maire n'ayant pas voté.

Adopté à la majorité des conseillers.

12-07-150

ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE ABRITANT LE BUREAU MUNICIPAL ET DU POINT DE SERVICES DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD : ADJUDICATION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 12-06-127, la Municipalité d'Adstock est maintenant propriétaire de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest, lequel immeuble abrite actuellement le bureau municipal et le point de services de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford;

ATTENDU que la municipalité désire poursuivre la méthode utilisée par l'ancien propriétaire et de confier, à un entrepreneur, l'entretien ménager du susdit édifice;

ATTENDU que madame Nancy Maheux, actuellement entrepreneur en entretien ménager pour l'édifice, accepte de poursuivre les opérations d'entretien;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer un contrat avec cet entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de confier, à forfait, l'entretien ménager de l'édifice abritant le bureau municipal et le point de services de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford à madame Nancy Maheux. La présente entente, d'une durée de dix-huit (18) mois, entre en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et se termine le 31 décembre 2013 inclusivement;
- d'autoriser M. Jean-Rock Turgeon, directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat d'entretien ménager à intervenir à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-151

CAUTIONNEMENT DE 300 000 \$ EN FAVEUR DU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. : AUTORISATION DE SIGNATURE CONDITIONNELLE

ATTENDU qu'en vertu de la résolution portant le numéro 11-11-259, la municipalité d'Adstock acceptait, à certaines conditions, de se porter caution en faveur du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. pour un montant de 300 000 \$ aux fins de construction d'un motel industriel additionnel;

ATTENDU que le CPI demande à la municipalité de s'exécuter puisque les conditions imposées sont en voie d'être respectées;

ATTENDU que, pour procéder à la signature du cautionnement, le CPI doit remplir les conditions imposées par la municipalité, c'est-à-dire de modifier leur charte afin d'y inscrire les dispositions utiles et nécessaires indiquant qu'advenant une dissolution du CPI, tous les actifs détenus par l'organisme sont transférés à la municipalité et d'obtenir quittance, par l'institution prêteuse, du cautionnement de 200 000 \$ actuellement en cours sur le motel numéro 6;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser Messieurs René Gosselin et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, l'acte de cautionnement de 300 000 \$ avec une institution financière conditionnellement à la réception préalable des documents suivants :

- copie officielle de la charte modifiée du CPI transmise par le Registraire des Entreprises du Québec dans laquelle est clairement stipulée qu'à la dissolution du CPI, tous les actifs détenus par le CPI seront transférés à la municipalité d'Adstock;
- obtenir quittance finale, via une pièce officielle transmise par l'institution prêteuse, du prêt actuellement en cours sur le motel numéro 6 sur lequel la municipalité s'est portée caution à la hauteur de 200 000 \$.

Le résultat du vote se termine cinq (5) en faveur et un (1) en défaveur de la proposition, le maire n'ayant pas voté.

Adopté à la majorité des conseillers.

12-07-152

CONSTRUCTION DU MOTEL INDUSTRIEL NUMÉRO 7 : SUBVENTION CONDITIONNELLE

La direction du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une subvention afin de combler l'écart budgétaire constaté entre le budget disponible pour le projet de construction du motel 7 et le montant de la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de contribuer financièrement à la construction du nouveau motel et subventionner, à certaines conditions, le Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc., pour un montant maximal de 35 000 \$.

Avant toute dépense en lien avec le montant de la subvention ci-dessus indiquée, le CPI devra obtenir, du bureau municipal, une approbation préalable de la dépense et présenter les factures et les pièces justificatives référant à l'approbation de dépenses reçues. Lorsque vérifiées et approuvées, la municipalité acquittera les factures en question jusqu'à concurrence de 35 000 \$.

Le résultat du vote se termine cinq (5) en faveur et un (1) en défaveur de la proposition, le maire n'ayant pas voté.

Adopté à la majorité des conseillers.

12-07-153

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 2 et 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que la municipalité se dote d'une politique écrite d'entretien des voies privées ouvertes au public;

ATTENDU que cette politique précise les responsabilités de la municipalité et des riverains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter la politique d'entretien des voies privées ouvertes au public telle qu'élaborée par le conseil municipal, en vertu de l'article 2 et 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, selon les règles suivantes :

ACTIVITÉS	RESPONSABILITÉ	
	MUNICIPALITÉ	RIVERAINS
Déneigement	X	
Sablage	X	
Nivelage	X	
Remplissage d'ornière sur les chemins de gravier	X	
Rechargement de gravier (taxe de secteur sur approbation des résidants)		X
Addition de gravier maximum 10 cm (4 po)	X	
Réfection de trous dans l'asphalte	X	
Réasphaltage de la chaussée		X
Nettoyage des fossés existants	X	
Creusage de nouveaux fossés		X
Abat-poussière	X	
Intervention dans l'infrastructure (ex.: panse de bœuf) (taxe de secteur sur approbation des résidants)		X
Tramac et dynamitage		X
Affaissement ou surélévation de ponceaux	X	
Remplacement de ponceaux	X	
Dégel des ponceaux	X	
Débroussaillage conditionnel à l'horaire	X	
Émondage des arbres		X
Identification de l'emprise		X
Élargissement de la voie de circulation		X
Point de tournée pour véhicules		X
Conduite de l'eau au lac lors de creusage de nouveaux fossés		X

RESPONSABILITÉ DES BRIS

ACTIVITÉS	RESPONSABILITÉ	
	MUNICIPALITÉ	RIVERAINS
Bris des clôtures, haies, arbres, arbustes, boîte aux lettres, etc. si situés dans l'emprise		X
Bris de l'équipement dû à la proximité des arbres ou autres		X

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-154

PROLONGEMENT DE LA RUE RÉJEAN : MANDAT D'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE PHASE 1

ATTENDU que le conseil municipal prévoit prolonger son réseau d'aqueduc et d'égout et reconstruire la voie de circulation sur une longueur d'environ 100 mètres pour desservir des terrains résidentiels situés sur la rue Réjean;

ATTENDU qu'une étude de caractérisation de phase 1 est requise et doit nécessairement accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU l'offre de services professionnels numéro 2182 datée du 3 juillet 2012 présentée par la firme «Laforest Nova Aqua» pour la réalisation de l'étude de caractérisation conforme aux exigences du MDDEP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de confier à la firme «Laforest Nova Aqua», conformément à leur proposition numéro 2182 datée du 3 juillet 2012, le mandat d'étude de caractérisation de phase 1 dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout et de reconstruction de la voie de circulation de la rue Réjean. Le coût de ce mandat est d'environ 2 500 \$, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-155

CENTRALE DE RÉPONSE 9-1-1 : AUTORISATION DE TRANSFERT VERS C.A.U.C.A. ET DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRISE D'APPEL 9-1-1 ET DE LA CONVENTION INCENDIE

ATTENDU que la centrale de réponse de la Ville de Thetford Mines dessert actuellement le territoire de la Municipalité d'Adstock en ce qui concerne les appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que la municipalité a été avisée par la Ville de Thetford Mines que cette dernière mettra fin aux activités de sa centrale de réponse au début du mois de décembre 2012;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock doit transférer les appels d'urgence 9-1-1 provenant de son territoire vers une autre centrale de réponse;

ATTENDU que la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A.) propose à la Municipalité d'Adstock de prendre en charge la réception et le traitement des appels d'urgence provenant de son territoire;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du contrat et de la convention incendie proposés par la Centrale des Appels d'Urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A.) pour le service 9-1-1, pour une période de cinq (5) ans, qui prendra effet à la fin de notre contrat avec la centrale de réponse de la Ville de Thetford Mines, c'est-à-dire au plus tard au début de décembre 2012;

ATTENDU que le conseil municipal approuve le contrat et la convention incendie proposés par CAUCA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock autorise le transfert des appels d'urgence provenant de son territoire vers la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches lorsque la Ville de Thetford Mines mettra fin à ses opérations;
- que la Municipalité d'Adstock autorise la signature du contrat et de la convention incendie pour le service de réponse de la Centrale des Appels d'Urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A.) pour le service 9-1-1, pour une période de cinq (5) ans, à partir de la fin des opérations de la centrale des réponse 9-1-1 de la Ville de Thetford Mines;
- d'autoriser Messieurs René Gosselin et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat et la convention incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-156

ENDOSSEMENT DES MARGES DE CRÉDIT DU COMITÉ DES LOISIRS SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE ET DU COMITÉ DES LOISIRS ST-DANIEL

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'endosser, pour une période d'un (1) an à la Caisse Desjardins de la Région de Thetford, les marges de crédit suivantes :

- à être émise en faveur du comité des loisirs du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, un montant n'excédant pas 4 000 \$;
- pour le bénéfice du comité des loisirs du secteur Saint-Daniel, une somme maximale de 2 000 \$;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-157

AUTORISATION ET BUDGET

Le directeur des travaux publics demande au conseil municipal de lui consentir les autorisations et les budgets suivants dans le cadre de ses opérations.

1. une dépense d'environ 720 \$, taxes en sus, pour l'achat d'ouvrage de références devant servir pour le directeur des travaux publics;
2. l'achat d'une pompe submersible d'une capacité de 73 GPM pour un montant total de 523 \$, taxes en sus, devant servir pour le service de la voirie;
3. de consentir un montant de 640 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une clé à choc à batterie devant servir pour le service de la voirie;
4. dans le cadre des opérations de gestion du système de distribution d'eau et dans le but de se conformer à la mesure #2 de la «Stratégie Québécoise d'économie de l'eau potable», d'autoriser un budget de 2 000 \$, taxes en sus, pour la recherche et la localisation de fuites sur le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode;
5. d'accorder un budget approximatif de 3 000 \$, taxes en sus, pour l'étalonnage du débitmètre et la caractérisation du réservoir du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode;

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'autoriser les dépenses et les budgets dont il est question aux points 1, 2, 3, 4, et 5 du préambule.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-158 **CONGRÈS DE LA FQM : AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'autoriser monsieur René Gosselin, maire à participer et à représenter la Municipalité d'Adstock lors du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec les 27, 28 et 29 septembre 2012. Il est également convenu que les coûts d'inscription et les frais afférents de la personne déléguée à ce congrès seront entièrement défrayés par la municipalité. Toutefois, l'inscription de la conjointe, le cas échéant, est entièrement à la charge de l'élu.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-159 **FORMATION SUR LA GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU :
AUTORISATION D'INSCRIPTION**

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre annuellement, à ses membres, des cours de formation. Notre inspectrice a signifié son intention de participer au cours concernant la gestion des lacs et des cours d'eau.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser l'inspectrice Renée Vachon à s'inscrire à la session de formation offerte par la Fédération québécoise des Municipalités portant sur la gestion des lacs et des cours d'eau, qui sera dispensée à Neuville les 30 et 31 août 2012. Il est bien entendu que le coût d'inscription au montant de 450 \$, taxes en sus et les frais afférents à cette formation seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-07-160 **DEMANDE D'AUTORISATION D'ALLUMER DES FEUX D'ARTIFICE**

ATTENDU que l'article 15 du règlement 98-08 stipule expressément qu' *«Il est interdit de faire usage ou de permettre qu'il soit fait usage de pétard ou de feux d'artifice. À l'occasion d'un événement spécial, le Conseil municipal peut, par voie de résolution, délivrer un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice en autant que telle autorisation ne vienne pas mettre en péril la sécurité publique»;*

ATTENDU les demandes d'autorisation présentées au conseil municipal par messieurs Christian Bernard, René Gosselin et Louis-Jacques Groleau en vertu du susdit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser messieurs René Gosselin et Christian Bernard à faire usage de feux d'artifice le ou vers le 4 août 2012;
- d'autoriser monsieur Louis-Jacques Groleau à faire usage de feux d'artifice le ou vers le 20 juillet 2012;

Ces autorisations sont assorties des conditions suivantes :

- pour messieurs Gosselin et Groleau, d'informer, au préalable, monsieur Sylvain Jacques, inspecteur municipal, et pour monsieur Bernard d'informer monsieur Daniel Couture, directeur du service incendie, le jour de la tenue de l'événement afin de s'assurer que les conditions le permettent;
- que toutes les mesures de sécurité soient mises en place afin que le tout se déroule sans problème;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

12-07-161

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE LA TOITURE DU CHALET DES LOISIRS DU SECTEUR ST-DANIEL

Lors de l'établissement des crédits budgétaires pour l'année 2012, le conseil municipal a prévu un montant de 3 000 \$ pour la réfection de la toiture du chalet des loisirs du secteur St-Daniel. Il faut maintenant procéder rapidement aux réparations puisque le toit fuit.

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 3 000 \$, montant initialement prévu au budget 2012, pour la réfection de la toiture du chalet des loisirs du secteur Saint-Daniel. Il est également résolu d'utiliser de la tôle émaillée pour recouvrir la toiture.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement;
- C2) Réception des états financiers de l'APEL-du-Huit;
- C3) Réception des états financiers du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc.;

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 13 août 2012, à 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

12-07-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 20h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon